



ECHE Sélection 2020
Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur
E- formulaire de candidature
Appel à propositions EACEA/02/2019

Note: Les données de ce formulaire de candidature seront utilisées par la Commission européenne, l'Agence exécutive EACEA et les Agences nationales pour l'évaluation et le monitoring

Programme	Le programme Erasmus + adopté par le Parlement européen et le Conseil le 11 décembre 2013* (ci-après le Programme)
Action	Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
Appel	2020
Date finale de la soumission (jj-mm-aaaa)	29/03/2019 12:00 heure de Bruxelles.
Langue de la candidature	FR
Langue pour la correspondance	FR

* Journal officiel de l'Union européenne L347/50 du 20 décembre 2013.

273091-EPP-1-2020-1-FR-EPPKA1-ECHE

Langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" (section B de ce formulaire) : FR

Dans le cas où la langue originale de la Déclaration en matière de stratégie "Erasmus" est autre que l'anglais, le français ou l'allemand, le document doit aussi être fourni dans une de ces trois langues.

Langue de la traduction de la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (le cas échéant): -

Accusé de réception

Après la soumission, les candidats sont invités à consulter le site Internet de l'EACEA afin de vérifier la bonne réception de leur candidature à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (CEES). Si la candidature n'était pas enregistrée sur notre site dans les 15 jours suivant la date finale, le candidat est invité à contacter l'EACEA (adresse courriel: EACEA-ECHE@ec.europa.eu).

A

Profil de l'établissement

A.1. Profil de l'établissement

PIC	944921136
Dénomination officielle complète de l'établissement en français (caractères latins)	CFPTS - CFA SVA
Traduction de cette dénomination en anglais	CFA SVA
Acronyme	
Code ID Erasmus de l'établissement (par exemple F-PARIS333, si disponible)	NEW 2020
Adresse (n° rue, avenue, etc.)	avenue Gallieni, 92
Pays	France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	93177
Ville	Bagnolet CEDEX
Site Internet	www.cfpts.com

A.2. Représentant Légal

Civilite	M
Genre	Masculin
Prénom	PATRICK
Nom de famille	FERRIER
Fonction	DIRECTEUR
Courriel	PFERRIER@CFPTS.COM
Téléphone (code pays inclus)	0033 1 48 97 59 83
Adresse (n° rue, avenue, etc.)	avenue Gallieni, 92
Pays	FR, France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	93177
Ville	Bagnolet

A.3. Coordinateur

Civilité	MLLE
Genre	Féminin

Prénom	LAURENCE
Nom de famille	VASSEUR
Département	93177
Fonction	CHARGÉE DE MOBILITÉ EUROPÉENNE
Courriel	EUROPE@CFPTS.COM
Site internet	HTTP://WWW.CFA-SVA.COM/
Téléphone (code pays inclus)	0033148975982
Adresse (n°, rue, avenue, etc.)	avenue Gallieni, 92
Pays	FR, France
Région	ILE-DE-FRANCE
Code postal	93177
Ville	Bagnolet

B

Déclaration en matière de stratégie Erasmus (Stratégie globale)

B.1. Activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie "Erasmus"

Dans le but de faciliter l'évaluation de votre formulaire de candidature, veuillez SVP cocher celles des activités Erasmus+ qui font parties de votre actuelle déclaration en matière de stratégie "Erasmus"

Erasmus+ Action clé 1 (KA1)

Etudier dans les pays du Programme:

Pays membre du Programme - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité entrante

Pays membre du Programme - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays membre du Programme - Personnel académique en mobilité sortante

Etudier dans les pays partenaires:

Pays partenaires - étudiants en mobilité entrante à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité entrante

Pays partenaires - Etudiants en mobilité sortantes à des fins d'études

Pays partenaires - Personnel académique en mobilité sortante

Stages:

Stages - étudiants en mobilité entrante à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité entrante

Stages - Etudiants en mobilité sortantes à des fins de stage

Stages - Personnel académique en mobilité sortante

Masters conjoints Erasmus Mundus

Erasmus+ Action clé 2 (KA2)

Partenariats stratégiques

Les Alliances de la Connaissance

Projets de renforcement des capacités

Erasmus+ Action clé 3 (KA3):

Projets KA3

Actions Jean Monnet

Projets Jean Monnet

B.2. Déclaration en matière de stratégie Erasmus

Soyez attentif au fait que votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" devra refléter l'implication réelle dans Erasmus+ que vous aurez l'intention d'entreprendre. Dans le cas où vous souhaiteriez dans le futur ajouter de nouvelles activités, veuillez veiller à modifier votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus" et informer l'agence nationale en conséquence.

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints.

Langue originale [FR]

Le CFPTS propose déjà un programme Régisseurs sans Frontière résolument tourné vers l'Europe. Il consiste en un échange franco-allemand (stage d'un mois dans une entreprise allemande et accueil du binôme sur la même durée dans l'entreprise française) et de quinze jours d'atelier de création pédagogique, dont le but vise à comprendre le processus de création d'une production de spectacle vivant, à la Faculté de Théâtre de l'Académie de Musique de Prague (DAMU) en été.

La direction du CFPTS souhaite pérenniser l'existant et renforcer sa présence dans d'autres pays européens. L'ouverture à l'international et en Europe se concentrerait sur des stages en entreprise, pour une durée d'un mois, dont les périodes seraient fixées au préalable entre le CFPTS et les établissements européens en lien avec les entreprises accueillantes. Elle pourrait être couplée à une période de 15 jours de cours dans les centres européens de formation. Les apprentis sortants partiraient donc à l'étranger pendant que des étudiants ou apprentis entrants viendraient en stage dans leurs entreprises françaises (ils pourraient éventuellement poursuivre avec 15 jours de cours au CFPTS).

La mobilité européenne serait de facto intégrée au cursus pédagogique.

La coordinatrice de la mobilité européenne du CFPTS cherche à développer ces partenariats avec d'autres pays : la Grande-Bretagne, via des échanges avec Rose Bruford College, l'Italie avec l'Académie de Milan, l'Espagne avec ONECO... Des contacts seront par ailleurs pris lors du séminaire « Give VET mobility a fresh boost » organisé du 12 au 14 juin 2019, à Bergen, par ERASMUS+ Norvège. Il s'agit de créer un réseau constitué de centres de formation spécifiquement dédiés au spectacle vivant et liés à des entreprises (théâtre/opéras/sociétés de prestations). Il est bien sûr indispensable que les formations soient similaires à celles du CFPTS concernées par la mobilité.

Pour l'instant, seuls des volontaires (parmi les 32 apprentis français, régisseurs de spectacle vivant (option son/plateau/lumière / niveau 3 RNCP) bénéficient de la mobilité (15 en Allemagne / 10 à 12 en République tchèque). Le but est d'offrir un éventail plus large de pays pour tous les régisseurs. Par la suite, il s'agirait d'offrir ERASMUS aux autres formations en alternance du CFPTS, en particulier la licence Réseaux Scéniques en lien avec l'Université de Marne-la-Vallée. Et pourquoi ne pas, dans l'avenir, proposer cette opportunité aux futurs régisseurs vidéo, dont il est prévu une ouverture prochaine ?

Quant au personnel, il s'agirait des membres de l'administration (ingénierie pédagogique) et de l'équipe professionnelle encadrante (référents et formateurs).

Les objectifs attendus par cette mobilité :

- Découvrir des pratiques professionnelles différentes
- Se confronter à des environnements multilingues
- Mieux se préparer à analyser les contextes lors des tournées de spectacle
- Développer ses capacités à s'adapter dans des situations de travail variables
- Comprendre d'autres systèmes d'éducation
- Voyager et découvrir de nouveaux modes de vie
- Permettre à tous les apprentis (sans distinction de genre ou d'origine) de participer à un projet collectif, de rencontrer l'autre, dans sa pluralité.

Pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme.

Si ce n'est pas d'application, veuillez expliquer.

Langue originale [FR]

L'apprenti souhaitant partir à l'étranger serait amené à formuler son souhait auprès de la coordinatrice de la mobilité qui disposerait alors d'un réseau plus étoffé grâce aux contacts acquis par les rencontres et séminaires. Un contrat d'études serait alors signé entre l'alternant, le CFPTS, l'employeur en France et à l'étranger et le centre à l'étranger.

Une évaluation pourrait être mise en place entre le formateur/maître d'apprentissage du pays accueillant et l'apprenti, par le biais du système AKI. Elle viserait à valoriser les compétences transversales qui s'ajouteraient aux compétences académiques et techniques acquises dans le cadre de la formation. Un certificat pourrait en outre être obtenu à l'issue du stage et correspondrait à l'acquisition de compétences incontournables pour le spectacle vivant (la prévention des risques). L'entreprise accueillante remettrait à l'apprenti français le manuel de sécurité (lié aux habilitations électriques en usage, le CACES). Il ferait l'objet d'un test en fin de stage. En cas de réussite, l'alternant se verrait remettre un certificat. Il en serait de même pour l'alternant entrant, à l'issue de son stage en France.

La pédagogie du CFPTS pourrait intervenir pour l'élaboration du test (qui serait le même pour chaque entreprise partenaire). Elle y travaillerait conjointement avec d'autres centres européens, dans le cadre de la mobilité du personnel. D'autres certificats (linguistiques, techniques...) pourraient ainsi voir le jour, le but étant de constituer un socle commun de modules répondant aux exigences des entreprises du spectacle vivant.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement? En ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser, veuillez-vous référer à chacune des priorités de l'agenda révisé de l'UE pour l'enseignement supérieur ainsi qu'aux objectifs d'un espace européen de l'éducation.

Langue originale [FR]

Le CFPTS vise à être en avant-garde sur le contenu de ses formations, participer aux enjeux et défis de demain. Contribuer à s'inscrire dans cette modernisation prescrite par l'Enseignement Supérieur, dans le cadre de sa mobilité européenne, relève d'un grand défi pour le CFPTS. Il serait précurseur, relativement aux autres CFA du spectacle vivant.

Intégrer ERASMUS au sein du CFPTS constitue un enjeu politique vis-à-vis des partenaires sociaux, des financeurs, de la région Ile-de-France, en plus d'être un objectif économique à long-terme.

Ainsi le CFPTS s'engage à plusieurs niveaux :

- S'attaquer à l'inadéquation des compétences et promouvoir l'excellence dans le développement des compétences

En plus des compétences techniques acquises grâce à la dualité entreprise/centre de formation, la mobilité européenne permet d'offrir d'autres compétences transversales aux apprentis : résolution de problèmes, communication, écoute.

Ils en auront besoin dans leur métier qui requiert beaucoup d'adaptation, dans ce monde en pleine mutation technique et numérique. Ils seront plus efficaces et rapides pour connaître les règles internationales en matière de sécurité, pourront acquérir de nouvelles compétences linguistiques.

Ils auront plus de facilité à gérer des situations difficiles et seront plus exigeants, tant pour eux-mêmes que pour les équipes qu'ils auront à manager.

Les rapports rédigés par les apprentis en retour de stage (se déroulant pour l'instant en Allemagne) sont tous clairs sur ce point.

-Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs et connectés

S'appuyer sur l'expérience existante (10 ans de programme Régisseurs sans Frontière) est un gage de confiance pour tisser des liens avec les futurs partenaires européens. Il s'agit d'accroître la disponibilité et la qualité des placements professionnels des apprentis. Pour cela, le CFPTS cherche à se rapprocher de centres de formation professionnels ou d'enseignement supérieur pour développer ses projets.

Par ailleurs, l'interculturalité, les échanges de savoir-faire contribuent à créer ce sentiment d'appartenir à une sorte de 'famille' commune (le monde du spectacle vivant) à travers les pays européens traversés. Cela vaut tant pour l'apprenti que pour le centre de formation ou l'entreprise.

-Veiller à ce que les établissements d'enseignement supérieur contribuent à l'innovation

Les nouvelles idées et les découvertes découlent de la curiosité humaine, de la créativité et de l'esprit d'initiative. Les expériences menées dans le cadre du programme Régisseurs sans Frontière en sont la preuve. La réflexion autour de la mise en scène de concepts nécessite de prendre du recul, d'utiliser des outils (numériques) dont les apprentis s'emparent avec une grande habileté, quelle que soit la langue.

Les rapports de stage rédigés pourront faire l'objet de consultation pour les nouveaux entrants au CFPTS, constituer une ressource supplémentaire de connaissances. Une plateforme pourrait être créée à cet usage.

En intégrant ERASMUS+, le CFPTS pourra se doter d'une base de données (ressources-témoignages) consultable pour tous, et mettant en valeur les échanges européens ou internationaux, que ce soit par le prisme des retours d'expériences des apprentis, des membres de l'administration ou des formateurs.

L'objectif est de renforcer la solidarité européenne par l'ensemble de toutes ces actions communes.

* COM (2017) 247 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0247&from=EN>)
et COM(2017) 673 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0673&qid=1516270826179&from=EN>)

L'objectif de ces données statistiques est de comprendre le contexte des actions et stratégies décrites par l'établissement d'enseignement supérieur candidat dans les sections suivantes.

Pour l'année académique 2018-2019:

Nombre total d'étudiants inscrits dans les programmes de votre établissement d'enseignement supérieur:

Cycle court:	32.0
1er Cycle (ex: Licence):	12.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)

Enseignants:	10.0
Administratifs:	5.0

Nombre de formations offertes dans chaque cycle

Cycle court:	3.0
1er Cycle (ex: Licence):	1.0
2ème Cycle (ex: Master):	0.0
3ème Cycle (ex: Doctorat):	0.0

ETUDIANTS (pour l'année académique 2018-2019)

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres programmes): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays du Programme	23.0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus+ et/ou autres): vers les pays partenaires	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays du Programme	0.0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus+ et/ou autres) en provenance des pays partenaires	0.0

2. Etudiants internationaux inscrits dans une formation diplômante dans votre établissement d'enseignement supérieur: (Étudiants de nationalités étrangères ou ayant un diplôme étranger)

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays du Programme	0.0
---	-----

Nombre d'étudiants internationaux, si applicable: venant d'un Pays partenaire

0.0

3. Le cas échéant, nombre d'étudiants (nationaux et internationaux) inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

Nombre d'étudiants nationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans votre établissement pour l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint:

0.0

MEMBRES DU PERSONNEL ACADEMIQUE (pour l'année académique 2018-2019)

Tout type de Mobilité du personnel dans le cadre des échanges Erasmus+ (pour des périodes d'enseignement et de formation entre 2 jours et 2 mois)

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme

0.0

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires:

0.0

COOPERATION (pour l'année académique 2018-2019)

Accords valides en 2018/2019 avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour des programmes d'éducation et/ou de recherche (Accords/Protocoles/Consortia/Réseaux européens et internationaux)

Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+:

0.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du Programme:

2.0

Nombre d'accords en dehors du cadre Erasmus avec des établissements d'enseignement supérieur des pays partenaires:

0.0

Nombre total d'accords dans le cadre de consortium pour des diplômes doubles, multiples ou conjoints:

0.0

Pourcentage impliquant des pays partenaires:

0.0

Projets européens et internationaux d'enseignement et de formation (avec des contrats en cours en 2018-2019) (e.g. Erasmus+, Erasmus Mundus, Alliances de la Connaissance, Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur, etc)

Nombre de projets en tant qu'établissement coordinateur :

1.0

Nombre de projets en tant qu'établissement partenaire :

1.0

Nombre de membres du personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2018-2019 (en équivalent temps plein)

Nombre de membres du personnel au niveau central:

0.0

Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:

1.0

D**Organisation générale des activités du Programme****D1. Organisation générale**

Pouvez-vous décrire la structure mise en place par votre établissement pour la mise en œuvre et l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

Pouvez-vous fournir une description détaillée de la répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel en charge des décisions administratives et académiques.

Décrivez aussi les méthodes d'organisation opérationnelle et de communication.

Dès 2009, le CFPTS a mis en place un programme Régisseurs sans Frontière auprès des formations Régisseurs son/plateau/lumière (niveau 3, national, RNCP) en collaboration avec des structures partenaires (DAMU, Prague – FTVT, Förderverein für Theater- und Veranstaltungstechniker, Berlin).

La coordinatrice de la mobilité européenne, en lien avec son binôme allemand du FTVT gère la répartition des tâches liées à cette mobilité (recherche de lieux d'hébergement / achats de titres de transport / informations sur le pays d'accueil, placement et suivi dans les entreprises des apprentis allemands & français sur une période d'un mois / coordination entre les équipes techniques, administratives, informatique de la DAMU et les formateurs de Rose Bruford College assurant les 15 jours d'atelier pédagogique et créatif).

Elle travaille également avec le chargé de mission (relations entreprises du CFA) pour assurer le planning des visites en entreprise, en France et en Allemagne.

Elle veille également à collaborer avec les responsables de la communication pour chaque lieu d'accueil pour informer, accroître la visibilité des actions et projets menés sur les réseaux sociaux, mettre en valeur les partenaires financiers.

Enfin elle travaille de concert avec les responsables académiques de DAMU et du FTVT pour veiller à ce que les objectifs pédagogiques mentionnés dans les accords de coopération soient respectés.

L'exemple de ce programme Régisseurs sans Frontière pourrait servir de base pour mener des projets européens plus larges. Les échanges franco-allemands pourraient rester tels quels, tout comme les ateliers créatifs avec leur mode de gestion propre (financeurs, méthodologie, organisation).

La réciprocité entre entreprises d'accueil (en France, en Europe et à l'internationale) pourrait être rendu systématique.

Veuillez SVP fournir le lien internet direct avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre établissement chargé de la mise en œuvre et de l'organisation de la mobilité européenne et internationale.

<http://www.cfa-sva.com/presentation/mobilite-regisseurs-sans-frontiere/>

D.1.1. (Optionnel) Information supplémentaire à remplir par des institutions d'enseignement supérieur appartenant à une institution principale/mère

Merci de remplir cette section seulement si vous candidatez pour une institution d'enseignement supérieur qui n'a pas sa propre identité légale. Par exemple, si celle-ci fait partie d'une fondation ou un autre type d'organisation similaire composée de plusieurs institutions ou organismes.

Veuillez fournir l'information sur la composition de cette organisation principale / mère et expliquer en particulier s'il y a d'autres institutions d'enseignement et si elles ont déjà une Charte Erasmus.

D2. Principes fondamentaux

Bien que nous soyons conscients que votre établissement ne puisse pas être impliqué dans tous les types d'activités Erasmus+ depuis le début, nous vous demandons néanmoins de vous conformer à tous les principes de la Charte et de les cocher en conséquence puisque la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur vous offre un portefeuille complet dès le départ.

En candidatant à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon institution s'engage à:

Respecter pleinement les principes de non-discrimination établis dans le Programme et assurer l'égalité d'accès aux participants mobiles de tous horizons.

Assurer la pleine reconnaissance des activités réalisées de manière satisfaisante par les étudiants dans le cadre de leur mobilité à des fins d'étude et, lorsque cela est possible, à des fins de stage, en attribuant des crédits (ECTS ou système compatible) et en indiquant les résultats des étudiants dans un relevé final (supplément au diplôme ou équivalent).

Pouvez-vous expliquer le système de transfert de crédits (par ex: nombre de crédits alloués en moyenne par votre programme) et la méthodologie mise en place par votre établissement pour allouer des crédits aux différentes unités de cours suivis par vos étudiants à l'étranger.

Notre établissement a décidé de ne pas se doter de crédits ECTS pour la mobilité européenne, du fait que les formations concernées ont déjà fait l'objet d'un dépôt de leur référentiel auprès des RNCP.

Néanmoins l'attribution de compétences transversales supplémentaires pourrait être mise en place, grâce à des outils comme AKI. Un suivi de chaque projet pourra être envisagé par le biais de la plateforme Mobility tool.

Le CFPTS s'engage à valoriser le passeport européen de compétences EUROPASS et l'Europass mobilité afin de mieux identifier les compétences transversales acquises lors du stage en entreprise.

Un certificat complémentaire (lié à la prévention des risques) pourrait être obtenu dans l'entreprise accueillante pour valider le fait que des apprentis connaissent et respectent les règles en matière de sécurité dans les entreprises de chaque pays concerné.

En outre, pouvez-vous fournir le lien internet direct où la méthodologie de votre établissement est expliquée.

Il n'y a pas de méthodologie relative à cette valorisation de compétences transversales mise en ligne sur le site du CFPTS, car elle est pour le moment inexistante. Elle pourra l'être par la suite, dans le cadre de futurs projets de mobilité.

N'exiger, dans le cas d'une expérience de mobilité de crédits, aucun frais aux étudiants entrants participant à un échange, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.

D3. Lors de la participation à des actions de mobilité - Avant la mobilité

Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site Internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit transparent pour toutes les parties et permette aux étudiants mobiles d'opérer des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.

Pouvez-vous expliquer si tous les cours enseignés dans votre établissement sont décrits dans le catalogue de cours ainsi que les langues dans lesquels ils sont enseignés.

Le CFPTS et l'équipe pédagogique proposent l'accès aux apprentis entrants des fiches descriptives de leur formation précisant le déroulé et les objectifs des deux années d'apprentissage.

Ces fiches sont rédigées en français.

En outre, veuillez SVP fournir le lien internet direct vers le catalogue des cours offerts par votre établissement.

<http://www.cfa-sva.com/formations/>

http://www.cfa-sva.com/wordpress/wp-content/uploads/2019/01/CFA_SVA_2019_Fiche_regisseur_lumiere.pdf

http://www.cfa-sva.com/wordpress/wp-content/uploads/2019/01/CFA_SVA_2019_Fiche_regisseur_plateau.pdf

http://www.cfa-sva.com/wordpress/wp-content/uploads/2019/01/CFA_SVA_2019_Fiche_regisseur_son.pdf

<http://www.cfa-sva.com/nouvelle-licence-professionnelle-dediee-aux-reseaux-sceniques/>

Mettre en œuvre les actions de mobilité uniquement dans le cadre d'accords préalables conclus entre les établissements. Ces accords établissent les rôles et les responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil et de l'intégration des étudiants mobiles.

Pouvez-vous décrire la stratégie et la procédure mises en place par votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels et / ou les contrats d'études dans le cadre des stages. Expliquez aussi comment et par qui ces accords sont gérés.

Le CFPTS a mis en place un accord de coopération avec le FTVT depuis 2009. Il est revu chaque année, au niveau de ses objectifs : la coordinatrice gère la signature de l'accord (entre le président du FTVT et le directeur du CFPTS).

De même, il existe un accord de collaboration avec DAMU depuis 2014 (signé entre la doyenne de la faculté et le directeur du CFPTS) qui a été entièrement revu en 2018.

Les stages font ensuite l'objet de conventions entre entreprises partenaires. Pour l'instant, elles n'ont concerné que la France et l'Allemagne. A l'avenir, si le réseau du CFPTS s'élargit, il faudra veiller à mettre en place une nouvelle stratégie (utilisation d'outils tels que Mobility Tool) pour assurer le suivi des projets.

Les contrats d'études sont pour le moment inexistant, du fait que le CFPTS ne participait pas à ERASMUS. Il faudra envisager de les définir sur la base d'évaluation des compétences transversales (cf. D2).

S'assurer que les participants à la mobilité sortante soient bien préparés à la mobilité et qu'ils aient notamment acquis le niveau de compétence linguistique nécessaire.

Pouvez-vous décrire la politique linguistique mise en œuvre par votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par exemple par des cours donnés dans le cadre de votre établissement ou par un organisme extérieur.

Aucun partenariat n'existe pour le moment, entre un organisme extérieur (pour l'acquisition linguistique) et le CFPTS.

Toutefois, la terminologie très spécifique liée aux techniques du Spectacle Vivant s'acquiert dans le cadre d'exercices pratiques dispensés au CFPTS, de modules dédiés à l'acquisition de la terminologie en anglais et d'une semaine d'atelier en anglais (avec des instructeurs de Rose Bruford Collège intervenant également à DAMU).

Tous les participants aux projets de mobilité seront incités par la coordinatrice à tester au préalable leurs compétences linguistiques par le biais de la plateforme OLS.

Si possible, veuillez fournir SVP le lien internet direct de votre politique linguistique.

Pour le moment, nous n'avons pas de lien mettant en valeur notre politique linguistique.

S'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel à des fins d'enseignement ou de formation soit fondée sur un contrat d'études pour les étudiants et d'un contrat de mobilité pour le personnel, validé à l'avance, entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants à la mobilité.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'un visa, le cas échéant.

Fournir une aide aux participants à la mobilité entrante et sortante en vue de l'obtention d'une assurance, si nécessaire.

Fournir des orientations aux participants à la mobilité entrante pour les aider à trouver un logement.

D4. Lors de la participation à des actions de mobilité - Pendant la mobilité

Assurer une égalité de traitement et de services entre les étudiants et personnels de l'établissement et ceux étant accueillis dans le cadre d'une mobilité entrante.

Assurer l'intégration des participants à la mobilité entrante dans la vie quotidienne de l'établissement.

Mettre en place des mécanismes appropriés de mentorat et de soutien à l'intention des participants à la mobilité.

Pouvez-vous décrire les dispositions de mentorat et de soutien (ex: mentorat par les pairs, intégration sociale des étudiants dans l'établissement et avec les étudiants et les personnels locaux, l'information sur l'intendance, les assurances, etc.) pour les participants à la mobilité entrante et les étudiants mobiles à des fins d'études ou de stage à l'étranger.

Le CFPTS peut se baser sur le projet-pilote du programme Régisseurs sans Frontière pour réaliser de nouveaux projets en lien avec la mobilité entrante et sortante des apprentis / étudiants à des fins de stages à l'étranger.

Que ce soit pour les échanges franco-allemands ou l'atelier de Prague, la coordinatrice au CFPTS organise dans le pays d'accueil (entreprise allemande définie au préalable / à DAMU) une première rencontre entre tous les participants. Elle leur transmet les informations nécessaires à une bonne adaptation (sur les transports, la vie culturelle, les choses indispensables à connaître, les assurances...). Elle veille à s'assurer qu'ils soient bien logés.

Il faut noter, pour le 1er volet des échanges s'effectuant en Allemagne, qu'un soutien linguistique est apporté à tous les participants, pendant les trois premiers jours. Ce sont les cours Tandem, pris en charge par Pro Tandem Allemagne, notre partenaire financier. Par le biais de Jeux de rôles uniquement dans les deux langues (allemand/français), l'intervenante offre un soutien et une aide précieuse à l'intégration des apprentis dans un milieu professionnel étranger. Les échanges interculturels sont renforcés par la visite de lieux culturels berlinois en lien avec le spectacle vivant, le dernier après-midi. En fin du 2eme volet des échanges, cette même intervenante vient deux jours en France pour animer, avec la coordinatrice de la mobilité, les bilans de fin d'échange et l'aider à mener un projet collectif.

Ce dispositif adapté au programme-pilote RSF pourra être ajusté en fonction des futurs pays, lieux d'accueil de mobilité.

Fournir un soutien linguistique approprié aux participants à la mobilité entrante.

Pouvez-vous décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les participants à la mobilité entrante pour une durée minimum de 2 mois (étudiants et personnel).

Du fait de l'exigence des calendriers d'alternance, il ne nous est pas possible de dépasser le cadre d'une mobilité courte, même pour l'apprenti entrant.

Par conséquent, si nous la couplons à 15 jours de formation au sein du CFPTS, il nous faudra envisager un soutien linguistique. Aucun cours de français n'avait été donné dans ce cadre puisque nous n'avions jusqu'à présent jamais accueilli de participants à la mobilité entrante dans un cursus pédagogique.

Si possible, pouvez-vous fournir le lien internet direct de votre politique linguistique.

Nous n'avons pas de lien internet direct de notre politique linguistique, hormis les quelques posts présents sur les réseaux sociaux (page Facebook) mettant en valeur la semaine de pantomime en anglais (décembre) suivie par l'ensemble des régisseurs son / plateau / lumière.

D5. Lors de la participation à des actions de mobilité - Après la mobilité

Accepter que toutes les activités indiquées dans le contrat d'études comptent pour l'obtention du diplôme si elles ont été menées de manière satisfaisante par l'étudiant.

Fournir aux participants à la mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés complets et précis de leurs résultats, et ceci dans les délais impartis.

En ce qui concerne les deux principes de la Charte ci-dessus, pouvez-vous décrire les mécanismes mis en place par votre établissement pour reconnaître les résultats obtenus par les étudiants dans le cadre de leurs activités à l'étranger, tant pour les mobilités d'études que pour les mobilités à des fins de stage.

Pouvez-vous décrire les étapes administratives internes et les procédures en place pour la reconnaissance des résultats de la mobilité.

Jusqu'à présent, le CFPTS a organisé des bilans collectifs (et individuels) de fin de stage et a travaillé sur des enquêtes de satisfaction pour connaître le ressenti des apprentis vis-à-vis des ateliers ou des échanges auxquels ils ont participé.

Avec le modèle d'évaluation AKI mis en place par ERASMUS+, nous pourrions envisager une évaluation des compétences transversales (qui serait commune à tous les pays européens partenaires). Les évaluations seraient effectuées par les entreprises d'accueil, les relevés figureraient dans les contrats d'études remis à la coordinatrice qui serait alors chargée de les renvoyer aux centres de formation des participants à la mobilité entrante.

En outre, veuillez fournir le lien internet direct pour cette procédure de reconnaissance dans votre établissement.

Nous n'avons malheureusement pas de lien pour cette procédure de reconnaissance. Nous pourrions le mettre en place dès que les projets seront soutenus par ERASMUS+.

Soutenir la réintégration des participants à la mobilité et à leur donner la possibilité de mettre à profit leurs expériences à leur retour, pour le bénéfice de l'établissement et de leurs pairs.

S'assurer que les activités menées par le personnel dans le cadre des mobilités sortantes à des fins d'enseignement ou de formation soient reconnues par l'établissement, sur la base d'un contrat de mobilité.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel.

Grâce à un soutien d'ERASMUS+ à la mobilité du personnel administratif et professionnel (référents et formateurs), le CFPTS pourrait encourager les collaborations.

Le personnel administratif/pédagogique pourrait rencontrer des homologues européens dans les établissements partenaires (se basant sur une dualité entreprise/centre de formation ou université). Le but serait de réfléchir conjointement à la création de modules pédagogiques applicables en entreprise, d'établir peu à peu une grille d'évaluation commune (académique/technique).

Le personnel professionnel pourrait rencontrer ses homologues européens pour aborder les contraintes et spécificités interculturelles liées à leur métier (à la fois de formateur et de professionnel en exercice) et entreprendre de replacer dans leur plan d'intervention des mises en situation, des exercices de cas enrichis d'idées et de méthodes nouvelles et qu'ils transmettront à leurs apprentis.

Les retours d'expériences seraient encouragés (rapports de stage pour les apprentis / synthèse pour les référents/formateurs/personnel administratif). Les apprentis pourraient se voir attribuer un module supplémentaire (pour la qualité de leur rapport). Néanmoins, il ne rentrerait pas dans le référentiel du CFPTS. Il aurait simplement une valeur pour ERASMUS+ (car figurant sur l'Europass).

Les formateurs & référents pourraient faire l'objet d'une actualité sur le site et sur les réseaux sociaux, soulignant ainsi le caractère avant-gardiste du CFPTS soucieux de faire évoluer ses formateurs.

D6. Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veiller à ce que la coopération conduise à des résultats durables et équilibrés pour tous les partenaires.

Fournir un soutien adapté au personnel et aux étudiants participant aux actions dans le cadre de ces projets.

Pouvez-vous décrire les mesures mises en œuvre par votre établissement pour soutenir, promouvoir et reconnaître la participation de votre personnel et de vos étudiants à des projets de coopération européenne et internationale dans le cadre du Programme.

Depuis 10 ans, les actions de communication se sont améliorées et multipliées pour dévoiler les projets européens (par le biais de communiqués, news sur le site du CFPTS, de tweets, posts sur les réseaux sociaux, par la création d'une page facebook spéciale dédiée, TTC Prague). Y figurent notamment le déroulé des échanges ou ateliers, des photos, vidéos des productions réalisées par les apprentis.

En 2019, une plateforme commune entre tous les apprentis a été créée pour regrouper toutes les vidéos et photos prises lors des échanges franco-allemands, lui conférant ainsi une nouvelle dimension, concrète et très riche de son interculturelité. Il serait intéressant de faire de même avec les futurs partenaires.

Ces outils de communication pourraient également être proposés aux professionnels qui contribuent aussi à faire de l'Europe un lieu de création et de réflexion autour des aspects techniques et créatifs du spectacle vivant.

Leur expérience acquise à l'étranger pourrait leur permettre de rentrer dans la capitalisation des acquis professionnels dans l'Europe du Spectacle Vivant (CAPE-SV), pour lesquels le CFPTS a été le promoteur en 2011, en organisant des rencontres européennes avec 7 pays et en rédigeant, en anglais et en français, un guide de référence, « CAPE-SV : méthodologie et applications », dans cette perspective de la formation tout au long de la vie (« lifelong learning »)

Exploiter les résultats des projets de façon à maximiser leur impact sur les individus et les établissements participants et à encourager l'apprentissage par les pairs dans le monde de l'enseignement au sens large.

D7. A des fins de visibilité

Présenter la charte et la déclaration en matière de stratégie « Erasmus » afférente de façon bien visible sur le site internet.

Promouvoir systématiquement les actions soutenues par le Programme ainsi que leurs résultats.

En outre, veuillez fournir le lien internet vers la page qui accueillera votre déclaration en matière de stratégie "Erasmus":

<http://www.cfa-sva.com/cfasva-se-porte-candidat-participer-programme-europeen-erasmus/>

E

Déclaration d'Adhésion de la candidature

Je soussigné, représentant légal de l'établissement candidat,

certifie que les informations contenues dans cette candidature sont complètes et exactes à ma connaissance.
Toutes les actions dans le cadre du Programme seront mises en œuvre sur la base des accords écrits conclus avec les autorités compétentes des établissements partenaires;

déclare accepter le contenu de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur tel que défini ci-dessus, et engage mon établissement à faire en sorte de respecter et observer ces obligations;

déclare accepter la publication de la stratégie par la Commission européenne.

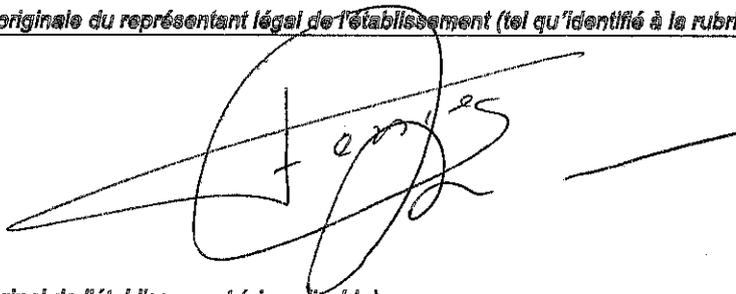
Lieu: Bagnolet

Nom: FERRIER

Date (jj/mm/aaaa): 26/03/2019

J'ai lu et j'accepte les Conditions relatives à la protection des données

Signature originale du représentant légal de l'établissement (tel qu'identifié à la rubrique A.2 ci-dessus)



Cachet original de l'établissement (si applicable)

CFA du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel
92 avenue Gallieni - 93170 BAGNOLET CEDEX
Tél. 01 48 97 25 16 - Fax 01 48 97 19 19
SIRET 44116460500012 - NAF 8532Z - N° RNE du CFA 0932305A